

A/R



Kinshasa, le 07 FEB. 2025

**Transmis copie pour information à :**

- À Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement  
*(Avec l'assurance de notre très haute considération)*
- A son Excellence Monsieur le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- Monsieur le Président du Sénat ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Monsieur le Représentant résident du Fonds Monétaire International
- Monsieur le Représentant résident de la Banque Mondiale
- Monsieur le Représentant résident de la Banque Africaine de Développement ;  
*(Tous) à Kinshasa/Gombe*

**A Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat**

*(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)*

**Palais de la Nation  
à Kinshasa/Gombe**

**Concerne : Nos Inquiétudes relevées par la promulgation précipitée de l'Ordonnance-loi n°25/025 du 05 février 2025 portant modification de la loi n°14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité**

**Excellence, Monsieur le Président de la République,**

Nous, l'Association Congolaise pour les Énergies Renouvelables et Décentralisées "ACERD asbl en sigle" ainsi que le Réseau Mwangaza regroupant les organisations de la société civile travaillant dans le domaine de l'électricité, tenons à exprimer notre profonde inquiétude quant à la promulgation hâtive de l'ordonnance-loi n°25/025 du 5 février 2025 modifiant et complétant la loi sur l'électricité de 2014.



Réseau Mwangaza

En tant qu'acteurs majeurs du secteur d'électricité au pays, nous partageons pleinement le constat selon lequel, l'actuelle loi qui régit le secteur présente de nombreuses lacunes et insuffisances et sommes convaincus de l'impérieuse nécessité de procéder à des réformes profondes et courageuses pour permettre l'accroissement du taux d'accès à l'électricité à travers le pays et l'attraction des investissements dans le secteur. C'est à juste titre que nous saluons les objectifs poursuivis par le gouvernement de faire des réformes dans le secteur.

Toutefois, nous craignons que l'ordonnance-loi promulguée dans la précipitation n'atteigne ses objectifs réels. Bien au contraire, elle risque de créer des conflits de compétences entre structures étatiques, alourdir la complexité administrative et renforcer le poids fiscal, choses qui entravent d'ores et déjà l'accès à l'électricité, comme expliqué dans le mémorandum en pièce jointe.

Par ailleurs, nous sommes désagréablement surpris de n'avoir pas été mis en contribution lors de l'élaboration et l'adoption par le gouvernement de ce projet de texte qui est fondamental pour le développement socio-économique du pays. Car point n'est besoin de rappeler ici l'importance de l'électricité dans la vie économique de la Nation, étant donné qu'aujourd'hui une réelle réforme nécessite un processus de fond plutôt qu'une expédition précipitée. À titre de comparaison, la révision du Code Minier qui régit le poumon économique du pays s'est faite au bout d'une année intensive de consultations entre toutes les parties prenantes, permettant des améliorations multipartites au texte initial.

Pour ce, au cours des deux dernières semaines, le secteur privé et la société civile ont eu chacun à exprimer leur inquiétude quant à l'adoption par voie d'habilitation d'un texte législatif si vital pour le bien-être de la population. De même, nous avons plusieurs fois sollicité, mais sans succès, le report de la promulgation afin de soumettre des améliorations au projet de texte au gouvernement.

Cette demande de report a été réitérée au sein du Groupe de Travail sur les Énergies Renouvelables Décentralisées (GTERD), ce 4 février 2025. Réunissant des institutions comme l'ANSER et l'ARE, les principales entreprises actives dans le secteur réunies au sein d'ACERD asbl et de la FEC, ainsi que des organisations de la société civile comme celles du Réseau Mwangaza, **le GTERD a convenu à l'unanimité de demander la suspension de la signature du projet de loi, afin de leur permettre d'apporter leurs contributions avant l'adoption définitive du texte.**



Réseau Mwangaza

Cependant, à notre surprise, Votre autorité a procédé à la promulgation du projet de modification de texte incomplet et lacunaire à nos yeux au lendemain de cette réunion, et ce, sans attendre que ce processus consultatif et participatif n'ait pu avoir lieu.

De ce qui précède et afin de permettre au gouvernement d'avoir un meilleur texte répondant aux enjeux réels du secteur, nous sollicitons de votre part, d'instruire votre cabinet à sursoir la transmission pour la publication au journal officiel de l'ordonnance-loi n°25/025 du 05 février 2025 modifiant et complétant la loi sur l'électricité de 2014 et d'organiser une série de réunions de concertations avec le ministre des ressources hydrauliques afin d'harmoniser les vues avec toutes les parties prenantes.

Dans l'attente d'une suite favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, **Excellence Monsieur le Président de la République**, l'expression de nos franches collaborations.

**Catherine Mukobo**  
**Directeur Exécutif d'ACERD asbl**

